



PREFET DE L'ESSONNE

LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DÉLIVRANCE D'UN TITRE DE SÉJOUR

Famille de réfugié ou de bénéficiaire de la protection subsidiaire

PREMIÈRE DEMANDE

Merci de vous présenter à l'heure avec toutes les pièces listées (copies et originaux), les justificatifs doivent être accompagnés de leur traduction en français par un traducteur interprète agréé par une cour d'appel.

PIÈCES COMMUNES A TOUTE DEMANDE

- Passeport en cours de validité ou attestation de demande de passeport en cours de validité
- Acte de naissance
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois :
 - facture d'électricité, gaz, téléphone fixe, internet, taxe habitation à votre nom
 - hébergement à l'hôtel : attestation hôtelière de moins de 6 mois
 - hébergement chez un particulier : attestation d'hébergement + copie de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (l'hébergeant doit avoir fait son changement d'adresse sur sa carte de séjour) + facture d'électricité, gaz, téléphone fixe, internet, taxe habitation au nom de l'hébergeant
- 2 photos

Merci de penser à amener les pièces spécifiques à la demande que vous souhaitez déposer

PIÈCES SPÉCIFIQUES A LA DEMANDE :

1 / Conjoint, partenaire ou concubin d'un réfugié ou d'un bénéficiaire de la protection subsidiaire

➤ **si vous êtes entrés par réunification familiale (visa D)**

- Copie du visa D
- Copie recto-verso de la carte du conjoint
- Si vous êtes mariés : copie de l'acte de mariage
Si vous êtes en union civile : copie du contrat d'union civile
Si vous êtes en concubinage : attestation de vie commune

➤ **si vous êtes mariés ou pacsés après l'introduction de la demande d'asile avec un réfugié ou un bénéficiaire de la protection subsidiaire depuis plus d'un an (ne concerne pas les concubins)**

- Copie recto-verso de la carte du conjoint
- Si vous êtes mariés : copie de l'acte de mariage
Si vous êtes en union civile : attestation de non-dissolution du PACS
- 1 an communauté de vie** : documents communs aux deux noms ou documents distincts à la même adresse (*minimum 1 document par mois*) : attestation sécurité sociale, attestation CAF, impôts, extraits de relevés de comptes bancaires, assurance habitation, responsabilité civile, fiches de paies, bail de location, quittance EDF...

➤ **si vous ne rentrez pas dans les cas énumérés ci-dessus, vous devez présenter une demande d'admission exceptionnelle au séjour en tant que conjoint(e), pacsé(e) ou concubin(e) d'étranger en situation régulière en justifiant par tout documents:**

- 5 ans de présence en France
- 18 mois de vie commune

PIÈCES SPÉCIFIQUES A LA DEMANDE :

2 / Enfant de réfugié ou de bénéficiaire de la protection subsidiaire

(demande à faire avant 19 ans)

- Copie recto-verso de la carte du parent réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire

3 / Parent d'enfant réfugié ou bénéficiaire de la protection subsidiaire

(l'enfant doit être un mineur non marié)

- Acte de naissance de l'enfant – *l'acte de naissance doit être de moins de trois mois si l'enfant est né en France*
- Décision de l'OFPRA ou de la CNDA accordant la protection à l'enfant
- Preuve de présence en France de l'enfant : carnet de santé, certificat de scolarité...



PREFET DE L'ESSONNE

LISTE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES POUR LA DÉLIVRANCE D'UN TITRE DE SÉJOUR

RENOUVELLEMENT

Bénéficiaire de la protection subsidiaire **et famille de bénéficiaire de protection subsidiaire**

PIÈCES COMMUNES A TOUTE DEMANDE

- Justificatif de domicile de moins de 6 mois :
 - facture d'électricité, gaz, téléphone fixe, internet, taxe habitation à votre nom
 - hébergement à l'hôtel : attestation hôtelière de moins de 6 mois
 - hébergement chez un particulier : attestation d'hébergement + copie de la CNI ou carte de séjour de l'hébergeant (l'hébergeant doit avoir fait son changement d'adresse sur sa carte de séjour) + facture d'électricité, gaz, téléphone fixe, internet, taxe habitation au nom de l'hébergeant
- 2 photos
- Pour la famille du bénéficiaire de la protection subsidiaire* : passeport en cours de validité ou attestation de demande de passeport en cours de validité

PIÈCES SPÉCIFIQUES A LA DEMANDE :

➤ Pour le bénéficiaire de la protection subsidiaire

Pas de document spécifique.

➤ Pour la famille du bénéficiaire de la protection subsidiaire

- Justificatif du lien familial avec le bénéficiaire de la protection subsidiaire :
 - Si vous êtes mariés / pacsés / concubins : copie recto-verso de la carte du conjoint et attestation de vie commune.
 - Si vous êtes parent d'un enfant bénéficiant de la protection subsidiaire : acte de naissance de moins de trois mois et preuve de présence en France (certificat de scolarité...).
 - Si vous êtes enfant de parent bénéficiant de la protection subsidiaire : copie recto-verso du titre de séjour de votre parent.

